

29 Juillet, 2011

## **Programme de pays pour le Maroc (2012-2016)**

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.....	1-7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience.....	8-15	3
III. Programme proposé.....	16-17	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	18-22	5
Liste des sigles et abréviations.....		6
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources.....		7

## **I. Analyse de la situation**

1. Le processus d'examen à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2007-2011 et l'élaboration du nouveau bilan commun de pays/PNUAD a abouti à une analyse de la situation du pays basée sur une large concertation et un consensus sur les indicateurs et les conclusions. Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire comptant une population estimée à 32 millions d'habitants en 2009. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé à 2 811 dollars pour l'année 2009 et le taux de pauvreté a reculé, passant de 15,3% en 2001 à 8,9% en 2007. En 2010, le Maroc a gagné 16 places dans le classement de l'indice du développement humain par rapport à 2009 et il fait partie des 10 pays les plus performants dans ce domaine.

2. Le Maroc est en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'échéance 2015, mais l'accès généralisé à une éducation de qualité et la réduction de la mortalité maternelle et infantile exigent des efforts supplémentaires. Les disparités entre le rural et l'urbain, de même que les inégalités entre les couches sociales et les iniquités, représentent des défis majeurs pour le développement et la stabilité sociale du pays. Les nombreuses stratégies sectorielles engagées n'intègrent pas de manière systématique la réalisation des OMD et le ciblage des populations les plus vulnérables.

Les femmes sont présentes dans une proportion de 15% dans le gouvernement actuel, et il y avait 19,7% de femmes dans la magistrature en 2009 (17,3% en 2003). Ces tendances positives nécessitent des efforts soutenus pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment celles des couches sociales les plus pauvres.

3. Le taux de chômage a reculé au niveau national de 13,8% en 1999 à 9,1% en 2009, au bénéfice des jeunes de 25 à 34 ans, mais il reste élevé chez les diplômés du supérieur. Une partie des emplois créés est précaire et ne garantit pas systématiquement une protection sociale. Les enjeux et les défis de la jeunesse revêtent de plus en plus des dimensions sociales, culturelles et politiques et représentent un risque de tensions intergénérationnelles et sociales.

4. Le Maroc a lancé d'importants chantiers de développement (Plan Maroc vert, Plan Halieutis, Vision tourisme 2020, Plan émergence, Plan logistique, etc.). La consolidation à court, moyen et long termes de ces projets reste tributaire d'un surcroît de cohérence et de coordination et de l'efficacité des dispositifs de leurs déclinaisons au niveau territorial. Une plus grande célérité des réformes juridiques et institutionnelles, la modernisation du secteur public, la lutte contre la corruption, les inégalités et iniquités, la consolidation de l'état de droit sont des conditions incontournables pour renforcer l'efficacité de ces chantiers et leur impact sur le niveau de vie des citoyens.

5. Une nouvelle stratégie de régionalisation est en cours de formulation. Elle conforterait le chantier de la décentralisation, qui vise le renforcement du rôle des collectivités locales et l'approfondissement du processus démocratique. Ce chantier est favorisé par le dynamisme de la société civile et la participation des femmes à la vie politique. Le renforcement des capacités des élus, le transfert des compétences et des moyens nécessaires aux collectivités locales et aux services décentralisés, la définition des procédures de travail et des interrelations entre les divers paliers de l'administration (centrale, régionale, locale) et l'établissement de mécanismes de mobilisation de fonds sont autant de défis majeurs qui conditionnent la réussite de l'entreprise.

6. La dépendance énergétique du Maroc reste très élevée. La nouvelle politique de l'énergie fait une place prioritaire à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Le pays a lancé en 2010 le Plan solaire, avec un objectif de production de 2000 mégawatts, ainsi qu'un programme intégré d'énergie éolienne de 140 mégawatts qui devrait satisfaire 42% des besoins énergétiques d'ici 2020 à partir de sources renouvelables. L'intégration de ces chantiers dans le développement local en faveur de la création d'emplois et de richesses au profit des populations les plus vulnérables représente un défi majeur.

7. Les inondations de ces dernières années ont causé des dégâts considérables et ont confirmé la fragilité du Maroc face aux catastrophes climatiques. Malgré les dernières années pluvieuses, le stress hydrique et la désertification restent des facteurs alarmants encore exacerbés par les effets du réchauffement. Des efforts d'adaptation au changement climatique sont engagés dans certains secteurs mais manquent de vision intégrée et stratégique. Le coût de la dégradation de l'environnement est estimé à 3,7% du PIB et il aurait des effets substantiels sur le développement socioéconomique du pays et notamment sur les populations et les zones les plus fragiles. Le Maroc a engagé un processus participatif pour élaborer sa Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEED). Assurer la convergence des différentes stratégies sectorielles et passer à l'action aux niveaux territorial et local sont les défis majeurs de l'application de cette charte.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

8. Le PNUD a contribué à doter des institutions nationales des capacités et outils de base nécessaires pour approfondir la réflexion sur les indicateurs du développement humain, la gouvernance démocratique, l'amélioration de la coordination de l'aide et la mesure de la contribution des organisations de la société civile à l'effort de développement.

9. En capitalisant sur le rapport national sur les OMD et les rapports sur le développement humain, le PNUD a conduit un plan de plaidoyer et une campagne de communication intitulée « 8 actions pour 8 objectifs », mobilisant les organismes du système des Nations Unies et l'ensemble des partenaires afin de placer la réalisation des OMD au cœur de l'agenda politique du Maroc.

10. Le ciblage sur les OMD a également été renforcé dans les Plans communaux de développement (PCD), et il produit des effets mesurables sur la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie des citoyens. Les communes disposant de PCD et de capacités de plaidoyer ont pu négocier des contrats-cadres avec le Gouvernement et mobiliser des investissements privés et des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. La réussite des premiers PCD a crédibilisé la planification locale et suscité une forte demande de la part des acteurs locaux. La stratégie de généralisation à l'ensemble des communes oasiennes et aux localités de plus de 35 000 habitants a été lancée.

11. Dans le cadre de la modernisation du secteur public, le PNUD a appuyé le programme de mise à niveau des services d'état-civil et l'expérimentation de son application dans la plus grande agglomération du pays. Cette initiative a permis d'engager de nouveaux partenariats pour accompagner le chantier de l'administration en ligne et de la lutte contre la corruption.

12. De même, le plaidoyer engagé par le PNUD a facilité la prise en compte des préoccupations territoriales au niveau des politiques nationales ; tel est le cas de la stratégie de régionalisation de la politique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de Vision tourisme et de la Stratégie jeunesse.

13. Les résultats de la seconde communication nationale, ainsi que les études et les projets engagés en matière d'adaptation-atténuation, ont permis d'accompagner la préparation des conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenues à Copenhague et Cancun, de créer une dynamique nationale autour du changement climatique et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre effective du Plan climat national. Les programmes lancés par le PNUD dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ont été mis à profit dans la politique nationale de l'énergie. Les efforts de préservation des ressources naturelles faits durant le cycle 2007-2011 servent de modèles concrets pour renforcer la valorisation de la biodiversité et du patrimoine culturel en tant que vecteurs de développement local et de lutte contre la pauvreté.

14. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le PNUD Maroc a contribué activement avec le Bureau régional pour les pays arabes à l'Initiative arabe pour la résilience au changement climatique, qui a pu mobiliser plusieurs gouvernements et acteurs arabes et

établir un consensus sur les mesures d'adaptation et d'atténuation prioritaires. Les approches décentralisées et communautaires du changement climatique élaborées au Maroc ont fait l'objet d'échanges avec d'autres pays arabes et des pays d'Afrique.

15. Le PNUD a renforcé la mise en cohérence avec les institutions du système des Nations Unies et les autres organisations de développement (Agence française de développement, Banque africaine de développement, Union européenne, etc.) et a misé sur la coopération décentralisée en mettant en place le concept de « zones de convergence » visant à regrouper les efforts et les synergies sur un même territoire, notamment celui des oasis.

### **III. Programme proposé**

16. En étroite collaboration avec les organismes et institutions du système des Nations Unies et les partenaires du développement, le PNUD Maroc se concentrera sur les priorités nationales retenues dans le bilan commun de pays et le PNUAD. Il aidera le Gouvernement et les principaux partenaires à assurer une meilleure cohérence des politiques sectorielles en se concentrant sur l'accélération de la réalisation des OMD et en ciblant les populations et les zones les plus vulnérables. Il tirera parti de ses avantages comparatifs, de son expérience et de ses réseaux de partenaires pour renforcer les liens entre les stratégies nationales et les programmes territoriaux et locaux et contribuer à la consolidation des chantiers de décentralisation, modernisation et démocratisation. Il organisera ses interventions de manière intégrée en renforçant les liens entre réduction de la pauvreté, droits humains, gouvernance, changement climatique et égalité des sexes. Aussi, le programme sera mené selon les trois axes d'intervention suivants :

a) Accélération de la réalisation des OMD, focalisée sur : i) la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités ; ii) la réduction de la mortalité maternelle, ainsi que iii) l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité. Un programme de renforcement des capacités ciblera les départements ministériels et agences de développement en matière d'analyses stratégiques, d'évaluation, de mise en cohérence et de ciblage des politiques selon une approche axée sur les résultats et l'impact sur le niveau de vie des citoyens. Il est prévu de renforcer le partenariat avec l'Observatoire national du développement humain (ONDH), le Haut-Commissariat au Plan (HCP), les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias spécialisés afin de développer des outils de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale propres à accompagner le ciblage et la mise en œuvre des choix stratégiques. L'objectif ultime sera d'atteindre les OMD à l'horizon 2015 en assurant leur intégration de manière prioritaire et systématique dans les politiques, stratégies sectorielles et lois des finances ;

b) Renforcement des chantiers de décentralisation, modernisation et lutte contre la corruption au service du développement humain et de la lutte contre les vulnérabilités et les inégalités. En s'appuyant sur ses expériences, le PNUD contribuera au renforcement des systèmes de gestion des connaissances pour la généralisation de la planification locale stratégique (niveaux régional, provincial, communal et intercommunal) en se concentrant sur l'insertion des jeunes, l'égalité des chances et la création d'emplois à forte valeur ajoutée, notamment dans les zones les plus vulnérables. Il tirera parti de son expérience en matière de modernisation des administrations publiques en agissant notamment au niveau décentralisé par la mise en place des systèmes d'information communaux et l'aide à l'accès à l'administration en ligne. Il contribuera aux efforts de transparence et de lutte contre la corruption à travers une stratégie ciblée de plaidoyer et de développement des capacités ;

c) Mise en œuvre des stratégies nationales et territoriales de développement durable sobre en carbone, résilient au changement climatique et aux catastrophes naturelles, et créateur d'emplois. Le PNUD appuiera l'application de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable en accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre : i) du Plan national d'action approprié ; ii) du Plan national d'adaptation et de gestion des risques et catastrophes naturelles, ainsi que iii) l'adoption de l'approche territoriale du changement climatique. En s'inscrivant dans le processus de décentralisation, il aidera les acteurs locaux à disposer des compétences, ressources et outils de suivi-évaluation requis pour la

mise en cohérence et la réalisation de ces plans et stratégies dans les territoires les plus vulnérables et au service des populations les plus pauvres. Il encouragera les acteurs à s'engager dans le processus de résilience au changement climatique et dans celui des villes/territoires neutres en carbone, dans la création d'emplois verts et durables, dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la promotion des produits du terroir à forte valeur ajoutée, et cela en prêtant une attention particulière à la dimension genre. Il contribuera en outre au renforcement de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable et à sa mise en réseau avec les observatoires régionaux en tant qu'outils d'aide à la prise de décision, à la planification et au suivi-évaluation dans ce domaine.

17. Au niveau transversal, le programme s'appuiera sur les stratégies suivantes:

a) Encourager les initiatives avec des acteurs non traditionnels tels que les mouvements politiques, les syndicats, le secteur privé et les leaders d'opinion et promouvoir une plus grande participation citoyenne, une plus forte représentation des jeunes et des femmes aux échéances électorales de 2012 et l'inscription de la réalisation des OMD au premier rang de l'agenda politique ;

b) Nouer des partenariats innovants et favoriser l'accès aux financements à travers : i) la promotion des démarches multipartenariats en faisant une place de choix au rôle des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile ; ii) un meilleur accès aux mécanismes de financement du secteur environnement et changement climatique ;

c) Renforcer la coopération Nord-Sud-Sud en aidant les institutions spécialisées à renforcer et professionnaliser leur rôle et services dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) contribuera à cet objectif en mettant au service du Gouvernement son savoir-faire en matière d'assistance technique.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

18. Le PNUD et le Gouvernement utiliseront la modalité d'exécution nationale et d'exécution par les ONG en renforçant la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Conformément aux procédures en vigueur à l'ONU, le PNUD programmera ses interventions dans le cadre du Plan d'action commun du PNUAD. Le ministère des Affaires étrangères et de la coopération établira un comité de pilotage du PNUAD regroupant les principaux partenaires onusiens qui sera chargé d'assurer le suivi et l'évaluation du PNUAD. Le PNUD s'assurera que les priorités du programme restent conformes aux priorités nationales et servent la réalisation des OMD et que toute difficulté susceptible de ralentir la mise en œuvre effective est dûment traitée, en étroite collaboration avec ses partenaires.

19. Le PNUD adaptera ses structures de gestion de manière à renforcer les liens entre réduction de la pauvreté, droits humains, gouvernance, changement climatique et égalité des sexes. L'approche intégrée du Programme sera mise en œuvre à travers un organigramme et des profils qui renforceront le positionnement du PNUD dans le domaine du conseil stratégique et politique tout en assurant le ciblage intégré sur les territoires les plus vulnérables et les populations les plus pauvres. Le renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats et l'intégration du genre seront constamment consolidés et perfectionnés. Le PNUD misera sur les compétences spécialisées du programme VNU pour intégrer le volontariat de manière plus stratégique et plus opérationnelle.

20. Le PNUD sera particulièrement attentif à l'instauration de partenariats novateurs avec tous les programmes et institutions du système des Nations Unies, le Programme VNU, les agences de coopération y compris décentralisée, la société civile, les pouvoirs publics et les acteurs privés. Ces partenariats seront centrés sur la création de synergies au service d'une meilleure rationalisation et canalisation des ressources vers la réalisation des OMD et la mobilisation de nouvelles sources de financement aux niveaux local, national, bilatéral et international.

21. Le PNUD continuera d'accorder une importance particulière à l'assurance qualité, au suivi-évaluation et à la gestion des connaissances afin d'assurer une meilleure capitalisation du retour d'expérience et de renforcer l'efficacité de la supervision et coordination du programme. Il systématisera les examens semi-annuels de ses projets et, en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, contribuera à l'examen annuel du PNUAD et à des évaluations stratégiques combinant les priorités thématiques et le progrès vers les OMD. Ces activités seront menées selon une démarche de renforcement des capacités visant à institutionnaliser la culture du suivi-évaluation en tant qu'outil d'aide à la décision et à la planification stratégique.

22. L'évaluation du document de programme de pays, tant à mi-parcours qu'après la phase finale, s'attachera à mesurer la pertinence, la qualité et la contribution des interventions du PNUD à l'obtention des résultats du PNUAD. Cette évaluation sera alimentée entre autres par les conclusions et constats issus des évaluations thématiques prévues pour chaque projet ou grappe de projets concourant à la réalisation des produits du programme de pays.

## **Liste des sigles et abréviations**

CCDH Conseil consultatif des droits de l'homme

CIVICUS World Alliance for Citizen Participation

CNEDD Charte nationale de l'environnement et du développement durable

HCP Haut-Commissariat au Plan

IDH Indice du développement humain

ISC Indice de la société civile

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement

ONDH Observatoire national du développement humain

ONEDD Observatoire national de l'environnement et du développement durable

OREDD Observatoire régional de l'environnement et du développement durable

PCD Plan communal de développement

VNU Volontaire des Nations Unies

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources

<p><b>Priorité ou objectif national:</b> Consolidation du développement durable notamment par la gestion optimale des ressources naturelles et du patrimoine culturel, l'adaptation au changement climatique, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations</p>					
<p><b>Résultat 5 du programme/PNUAD :</b> Les principes de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changement climatique et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale pour les zones et les populations les plus vulnérables</p> <p><b>Indicateurs de résultats:</b> a) nombre de stratégies/plans/programmes nationaux/territoriaux ou sectoriels intégrant les principes de la CNEDD selon une approche concertée ; b) nombre/ existence de mécanismes de coordination et de participation au niveau national et territorial pour l'application de la Charte (pertinents/efficaces/opérationnels) ; c) nombre de plans territoriaux mis en œuvre, notamment dans les zones vulnérables, et ayant intégré les prescriptions de la Charte de l'environnement</p> <p><b>Domaines d'intervention du Plan stratégique:</b> Energie et environnement</p>					
Contribution du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)
A l'horizon 2016 le Gouvernement adoptera la CNEDD et la loi-cadre sur l'environnement et le changement climatique et mettra en place les dispositifs et ressources nécessaires pour assurer un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique ; les acteurs	Les acteurs du secteur privé s'engageront à internaliser les principes de la CNEDD dans les plans industriels ; la société civile encouragera l'évolution des comportements des consommateurs et de la société en faveur d'une croissance sobre en carbone et résiliente au changement climatique ; les efforts de décentralisation seront renforcés par le Gouvernement et	Le PNUD appuiera l'élaboration / coordination et mise en œuvre des stratégies nationales/ territoriales de développement à faibles émissions de carbone, résilient au changement climatique / sensible au genre en privilégiant les populations et zones les plus vulnérables ; il aidera les acteurs à disposer des compétences, ressources et outils de suivi-évaluation pour la mise en cohérence et la réalisation de ces plans et stratégies selon les principes de la CNEDD. Il renforcera les partenariats innovants, l'accès aux financements pour	<b>Indicateur :</b> Taux des populations/zones vulnérables bénéficiant des programmes/Plan de développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique et aux catastrophes naturelles selon les principes de la CNEDD/ Genre <b>Donnée de base :</b> a) le CNEDD est en cours d'élaboration ; b) 4 régions manifestent leur intérêt pour l'approche territoriale du changement climatique <b>Cibles 2016 :</b> a) Le Plan national d'action approprié et le Plan national d'adaptation sont mis en œuvre en direction plus particulièrement des populations vulnérables ; b) 3 régions sont engagées dans l'approche territoriale du changement climatique et ont accès aux financements pour l'environnement et le développement durable et le plan carbone, avec 1 000 emplois créés <b>Indicateur :</b> Capacités des structures	Le Plan national d'action approprié et le Plan national d'adaptation sont élaborés et leurs priorités sont établies dans le cadre de la stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable ; l'approche territoriale du changement climatique et le développement à faibles émissions de carbone et résilient sont engagés dans 3 régions ; l'ONEDD est renforcé et mis en réseau avec 3 OREDD fonctionnant comme outils de décision et	<b>Ressources générales</b> <b>900 000</b> <b>Autres ressources</b> <b>4 000 000</b>



<p>territoriaux sont engagés dans la planification stratégique</p>	<p>les acteurs politiques</p>	<p>l'environnement, le développement durable, le plan carbone et la coopération Nord-Sud-Sud</p>	<p>d'observation/ élaboration et coordination des stratégies/plans nationaux et territoriaux liés à l'environnement et au développement durable  <b>Donnée de base :</b> L'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et 3 observatoires régionaux (OREDD) sont en cours de mise en service  <b>Cible 2016 :</b> 10 rapports d'aide à la décision ont été élaborés et diffusés par l'ONEDD et les OREDD</p>	<p>planification ; au moins une ville modèle neutre en carbone ; 100 communes parmi les plus vulnérables appliquent des plans de développement sensible au genre et intégrant la réduction de la pauvreté/ l'environnement et le développement durable/le changement climatique/ l'emploi / la lutte contre les catastrophes naturelles</p>	
<p><b>Priorité ou objectif national :</b> Consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre, développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités</p>					
<p><b>Résultats du programme de pays/PNUAD</b>  <b>résultat 3 :</b> La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social  <b>Résultat 4 :</b> Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable  <b>Indicateurs de résultat:</b> a) indice de niveau de vie ; b) nombre de départements ministériels qui intègrent l'aspect genre dans l'élaboration de leur budgets; c) taux de chômage des jeunes par milieu socio-économique et par sexe ; d) pourcentage des personnes âgées bénéficiant de la protection sociale ; e) indice du développement humain ventilé par sexe/région/ zone d'intervention des organismes du système des Nations Unies ; f) nombre de programmes/plans décentralisés et intégrés au niveau national élaborés et mis en œuvre dans les zones d'intervention des entités du système des Nations Unies ; g) part du budget de l'Etat allouée aux régions ; h) ISC (CIVICUS)  <b>Domaines d'intervention du Plan stratégique :</b> OMD, gouvernance et droits humains</p>					
<p>A l'horizon 2016 le Maroc renforcera la cohérence et le ciblage des politiques sectorielles et le processus de</p>	<p>La société civile capitalisera sur ses acquis pour renforcer son rôle de veille, de plaidoyer et mobilisation sociale pour la réalisation des</p>	<p>Le PNUD contribuera au renforcement des mécanismes d'analyse et de mise en cohérence des politiques sectorielles et de plaidoyer pour accélérer la réalisation des OMD en ciblant la réduction des</p>	<p><b>Indicateur :</b> Degré de cohérence et intégration des politiques sectorielles pour la réalisation des OMD  <b>Donnée de base :</b> a) plusieurs politiques sectorielles mais non coordonnées ; b) l'ONDH le CCDH /le HCP et les commissions parlementaires sont opérationnels</p>	<p>Les OMD sont réalisés à travers politiques, lois des finances et programmes d'aide au développement cohérents et ciblés ; l'ONDH / le CCDH/le HCP, les commissions</p>	<p><b>Ressources générales</b> 2 079 000  <b>Autres ressources</b> 11 200 000</p>

<p>décentralisation et de modernisation pour atteindre les OMD et renforcera son rôle de coopération Nord-Sud-Sud</p>	<p>OMD ; le secteur privé renforcera son rôle de création de richesses et d'emplois en valorisant les potentialités des territoires les plus isolés</p>	<p>inégalités et de la mortalité maternelle et infantile et l'amélioration de la qualité de l'éducation ; il appuiera les chantiers de décentralisation, modernisation et lutte contre la corruption. Il facilitera la gestion des connaissances et la coopération Sud-Sud</p>	<p><b>Cible 2016 : a)</b> les politiques liées à la réalisation des OMD sont coordonnées ;  <b>b)</b> les mécanismes de suivi des politiques et d'aide au développement sont renforcés  <b>Indicateur :</b> degré de généralisation des PCD au profit des populations les plus vulnérables.  <b>Donnée de base :</b> environ 50 PCD sont en place  <b>Cible 2016 :</b> les PCD sont étendus à 150 communes particulièrement pauvres et intègrent le réseau de l'administration en ligne</p>	<p>parlementaires et la société civile/ les médias influencent la réalisation des OMD et la lutte contre les inégalités et iniquités ; 150 communes particulièrement vulnérables sont engagées dans des PCD et intégrées dans le réseau de l'administration en ligne ; la stratégie de lutte contre corruption est engagée</p>	
---	---	--	---	--	--